

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Bertrand KLING, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Elisabeth SERIN.

**Procurations :** Jean-Pierre ROUILLON procuration à Bertrand KLING,  
Béatrice BAURAIN De BERNARDO procuration à Marie-José AMAH,  
David CARABIN procuration à Philippe ROLIN,  
Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA,  
Elisabeth LETONDOR procuration à Daniel THOMASSIN,  
Marc BARRON procuration à Sylvaine SCAGLIA.

**Secrétaire de séance :** Catherine CHOTEAU-LESNES

**Date convocation :** 18 septembre 2015

**N°2015-062**

**Objet :** Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014

**Rubrique :** 8.8

**Rapporteur :** Stéphanie GRUET

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal. Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Monsieur le maire procède donc à la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2014.



Le Maire,  
Bertrand KLING